

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 02/2011

Achat d'un tracteur et d'une balayeuse pour le Service de Voirie, Parcs et Promenades

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président, Daniel Dupasquier,

les membres : Ornella Morier, Philippe Muggli, Alfred Forestier et Henri Pisani s'est réunie le lundi 15 août 2011 en présence de Monsieur Edgar Schiesser Syndic, accompagné du Conseiller municipal, Monsieur Denis Favre afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le 22 août 2011 afin de statuer et rédiger son rapport. D'ultimes échanges par courriel ont eu lieu également suite à la réception d'éléments nouveaux.

La Commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

Les propositions d'achats ont été traitées successivement :

1) Le tracteur :

La Commission a tout d'abord questionné les représentants de la municipalité sur la nécessité de remplacer ce véhicule. Acheté en 1998, le tracteur « John Deere 955 » actuellement en service a été utilisé pour l'équivalent de 230'000 kilomètres et nécessite des frais d'entretien croissants notamment en raison des travaux hivernaux. De plus, une nouvelle expertise prévue prochainement conduirait également à des frais.

Trois demandes d'offres ont été effectuées pour les marques John Deere, Cubota et Iseki. Seules les offres des deux dernières marques ont été reçues puisque John Deere ne propose plus le modèle correspondant aux besoins. L'offre retenue est celle du garage Spanoer au Mont-sur-Lausanne pour le tracteur Iseki TH 4365 Hydro. Le choix a été déterminé selon les critères du prix et des dimensions. L'offre comprend un rabais de 8% sur le tarif, soit un prix net TTC de CHF 99'000,-. Il est à relever que le tracteur actuellement utilisé présente les mêmes fonctionnalités avec un prix, en 1998 de CHF 60'000,-.

2) La balayeuse :

La commission a questionné les représentants de la municipalité sur le bien-fondé d'investir dans un tel véhicule, en particulier sur son utilisation prévue. Il apparaît que l'estimation est de 100 heures par année, soit moins de 2 heures par semaine en moyenne, ce qui semble extrêmement faible. La commission a par conséquent demandé de trouver une solution plus économique. Nous avons dans ce cadre recommandé les démarches suivantes :

- contacter les communes de la région afin de :
 - pouvoir utiliser un véhicule équivalent à titre gracieux ou contre une rémunération raisonnable
 - ou à l'inverse de procéder à cet achat en le partageant avec une ou plusieurs communes
- étudier la possibilité de louer ce type de véhicule auprès d'une entreprise privée

Monsieur Favre a procédé aux investigations proposées. Nous le remercions pour sa prompte réaction. Malheureusement, selon ses recherches aucune alternative ne permettrait de réaliser des économies par rapport à la proposition d'achat.

Autres considérations :

Lors de ces discussions, la commission a également questionné les représentants de la municipalité sur la possibilité de regroupement de ce type d'achats d'investissement avec d'autres communes du canton voire d'autres cantons afin de bénéficier de meilleures conditions. Ce sujet n'est pas nouveau puisqu'il avait déjà été évoqué notamment lors des discussions concernant le préavis municipal n°21/2008. A la connaissance de M. Schiesser et M. Favre, aucune organisation de la sorte n'existe. Cela est regrettable puisque ce sont des montants significatifs qui pourraient être potentiellement économisés dans les communes.

Position de la Commission des Finances

- L'investissement pour le remplacement du tracteur correspond à un besoin que nous jugeons avéré. Le confort des habitants du village dépend de cet outil de travail, en particulier pour les travaux de déblaiement de la neige sur les trottoirs. Nous sommes favorables à cet investissement même si le coût paraît élevé en comparaison au prix payé pour le tracteur actuel.
- L'achat de la balayeuse n'est à notre sens pas indispensable compte tenu de sa faible utilisation. De plus, cet achat ferait dépasser les dépenses prévues au budget 2011 de CHF 69'000,- soit près de 70%. Nous estimons que notre commune se doit de trouver des solutions économiques tout en respectant ses budgets. Nous recommandons par conséquent de ne pas accorder le crédit en vue de l'achat de ce véhicule.

Vu ce qui précède, la Commission des Finances propose l'amendement suivant :

Le crédit accordé est limité à l'achat du tracteur et ses accessoires, diminué de la reprise de l'ancien véhicule pour un total de CHF 91'000..

Conclusion

Fondé sur ce qui précède la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres avec amendement le préavis 02/2011 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 02/2011 adopté en séance du 26 juillet 2011 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter le préavis municipal 2/2011 avec l'amendement suivant :
 - Le crédit accordé est limité à l'achat du tracteur et ses accessoires, diminué de la reprise de l'ancien véhicule pour un montant total de CHF 91'000
2. d'accorder le crédit de CHF 91'000 - représentant le montant total de l'achat;
3. de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles.
4. d'amortir cette dépense sur une durée maximum de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 22 août 2011

Le rapporteur:


Philippe Muggli

Les autres membres :


Daniel Dupasquier


Henri Pisani


Alfred Forestier


Ornella Morier